

HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

TRANSACTIONS IMMEUBLES D'HABITATION

Transactions jusqu'à 100 000€ : 7% avec un minimum de 3000€ TTC

Au dessus de 100 000€ : 6% du montant de la transaction

FONDS DE COMMERCE ET MURS COMMERCIAUX

Transactions jusqu'à 150 000€ : 8% HT du montant de la transaction

De 150 000€ à 400 000€ : 6 % HT du montant de la transaction

Au dessus de 400 000 € : 3 % HT du montant de la transaction



ATTESTATION D'ASSURANCE GARANTIE FINANCIERE

La présente attestation est délivrée par HYALIN Sarl qui agit en vertu du pouvoir de souscription et de gestion No ADLSABA1601, et qui a le pouvoir de conclure des contrats d'assurance au nom et pour le compte du Syndicat N°1200 du Lloyd's de Londres auprès duquel les garanties sont souscrites. Par la présente, Hyalin Sarl atteste que le Souscripteur désigné ci-après est titulaire d'un contrat d'assurance Garantie Financière n°HYAIF16ADLARG-1601, conformément aux dispositions des articles L512-7, R512-15 du Code des Assurances, et/ou aux dispositions des articles L519-4, R.519-17 et suivants du Code Monétaire et Financier et à l'article 2 de l'arrêté du 26 juin 2012 fixant le montant minimal de cautionnement des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement, et/ou à la loi 70-9 du 2 Janvier 1970 et décret n°72-678 du 20 juillet 1972.

Assureur (s) :



Le/les syndicats du Lloyd's dont les numéros et pourcentages dans les risques garantis sont indiqués ci-après :

AMA N°1200 100%

Souscripteur : PAULIN MURIELLE
Statut juridique : NOM PROPRE Siren : 401145933
Nom dirigeant : Madame Murielle PAULIN
Siège Social : 37 bis rue Maréchal Joffre

06000 NICE

Période d'assurance (par garantie) :

GF IA - Garantie Financière Intermédiaire d'assurance	01/03/2019 - 29/02/2020
GF IMMO - Garantie Financière Agent Immobilier Transaction	01/01/2019 - 31/12/2019

Activité(s) garanti(s) :	Montant de Garantie pour la période d'assurance :
GF IA - Garantie Financière Intermédiaire d'assurance	115 000 € par sinistre, et 115 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré
GF IMMO - Garantie Financière Agent Immobilier Transaction	110 000 € par sinistre, et 110 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré

La présente attestation est établie pour la période ci-dessus mentionnée et n'implique qu'une présomption d'assurance.

Elle est délivrée sous réserve du paiement de la prime, pour valoir ce que de droit, et ne saurait engager le/les Assureurs au-delà des clauses, limites, conditions, conventions, et exclusions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris le 3 janvier 2019

HYALIN Assurances
19, boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél. : 01 70 87 97 70
SARL au capital de 70 000 € - RCS Paris 533 156 808
Courtier d'Assurance & Mandataire d'Assurance
N° Orias 11 067 516 (www.orias.fr)

HYALIN Assurances - Courtier d'Assurance et Mandataire d'Assurance
SARL, au capital de 70 000 € - Siège social : 19, boulevard Malesherbes 75008 Paris - RCS Paris B 533 156 808 - N°Orias 11 067 516 (http://www.orias.fr)
HYALIN Assurances en sa qualité de courtier d'assurance agit dans le cadre des dispositions de l'article L512-7 du Code des Assurances, agréé en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 512-4 et L 512-7 du Code des Assurances et échangé sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75008 Paris Cedex 08
HYALIN Assurances - Service Réclamation - 19, boulevard Malesherbes - 75008 Paris - tél : 01 70 37 97 70 - reclamation@hyalin.fr - un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours maximum et une réponse dans un délai maximum de 2 mois
Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux bases de données et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les internautes bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données les concernant. Ce droit peut être exercé en adressant un email à l'adresse direction@hyalin.fr ou un courrier auprès de : HYALIN Assurances - 19, boulevard Malesherbes 75008 Paris

Page 1 sur 1

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La présente attestation est délivrée par HYALIN Sarl qui agit en vertu du pouvoir de souscription et de gestion No ADLSABA1601, et qui a le pouvoir de conclure des contrats d'assurance au nom et pour le compte du Syndicat N°1200 du Lloyd's de Londres auprès duquel les garanties sont souscrites. Par la présente, Hyalin Sarl atteste que le Souscripteur désigné ci-après est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°HYAIF16ADLARG-1601, conformément aux dispositions des articles L512-7, R512-14, et AS12-4 du Code des Assurances, et/ou aux dispositions du Code Monétaire et Financier, et/ou à l'article 3 de la loi 70-9 du 2 Janvier 1970 et décret n°72-678 du 20 juillet 1972.

Assureur (s) :



Le/les syndicats du Lloyd's dont les numéros et pourcentages dans les risques garantis sont indiqués ci-après :

AMA N°1200 100%

Souscripteur : PAULIN MURIELLE
Statut juridique : NOM PROPRE Siren : 401145933
Nom dirigeant : Madame Murielle PAULIN
Siège Social : 37 bis rue Maréchal Joffre

06000 NICE

Période d'assurance (par garantie) :

RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	01/03/2019- 29/02/2020
RCP DBF - Responsabilité Civile Professionnelle Demarcheur Bancaire et Financier, y compris conseil ou épargne salariale secondaire	01/01/2019- 31/12/2019
RCP CIF - Responsabilité Civile Professionnelle Conseil en investissements Financiers	01/03/2019 - 29/02/2020
RCP IMMO - Responsabilité Civile Professionnelle Agent Immobilier Transaction	01/01/2019 - 31/12/2019

Activité(s) garanti(s) :	Montant de Garantie pour la période d'assurance :
RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	6 000 000 € par sinistre, et 6 000 000 € par Période d'Assurance et par Assuré, garantie pouvant être reconstruite une fois à hauteur de 3 000 000 € par année en cas d'épuisement
RCP DBF - Responsabilité Civile Professionnelle Demarcheur Bancaire et Financier, y compris conseil ou épargne salariale secondaire	1 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré
RCP CIF - Responsabilité Civile Professionnelle Conseil en Investissements Financiers	1 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré
RCP IMMO - Responsabilité Civile Professionnelle Agent Immobilier Transaction	2 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré

HYALIN Assurances - Courtier d'Assurance et Mandataire d'Assurance
SARL, au capital de 70 000 € - Siège social : 19, boulevard Malesherbes 75008 Paris - RCS Paris B 533 156 808 - N°Orias 11 067 516 (http://www.orias.fr)
HYALIN Assurances en sa qualité de courtier d'assurance agit dans le cadre des dispositions de l'article L512-7 du Code des Assurances, agréé en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 512-4 et L 512-7 du Code des Assurances et échangé sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75008 Paris Cedex 08
HYALIN Assurances - Service Réclamation - 19, boulevard Malesherbes - 75008 Paris - tél : 01 70 37 97 70 - reclamation@hyalin.fr - un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours maximum et une réponse dans un délai maximum de 2 mois
Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux bases de données et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les internautes bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données les concernant. Ce droit peut être exercé en adressant un email à l'adresse direction@hyalin.fr ou un courrier auprès de : HYALIN Assurances - 19, boulevard Malesherbes 75008 Paris

Page 1 sur 2

La présente attestation est établie pour la période ci-dessus mentionnée et n'implique qu'une présomption d'assurance. Elle est délivrée sous réserve du paiement de la prime, pour valoir ce que de droit, et ne saurait engager le/les Assureurs au-delà des clauses, limites, conditions, conventions, et exclusions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris le 3 janvier 2019

HYALIN Assurances
19, boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél. : 01 70 87 97 70
SARL au capital de 70 000 € - RCS Paris 533 156 808
Courtier d'Assurance & Mandataire d'Assurance
N° Orias 11 067 516 (www.orias.fr)

HYALIN Assurances - Courtier d'Assurance et Mandataire d'Assurance
SARL, au capital de 70 000 € - Siège social : 19, boulevard Malesherbes 75008 Paris - RCS Paris B 533 156 808 - N°Orias 11 067 516 (http://www.orias.fr)
HYALIN Assurances en sa qualité de courtier d'assurance agit dans le cadre des dispositions de l'article L512-7 du Code des Assurances, agréé en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 512-4 et L 512-7 du Code des Assurances et échangé sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75008 Paris Cedex 08
HYALIN Assurances - Service Réclamation - 19, boulevard Malesherbes - 75008 Paris - tél : 01 70 37 97 70 - reclamation@hyalin.fr - un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours maximum et une réponse dans un délai maximum de 2 mois
Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux bases de données et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les internautes bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données les concernant. Ce droit peut être exercé en adressant un email à l'adresse direction@hyalin.fr ou un courrier auprès de : HYALIN Assurances - 19, boulevard Malesherbes 75008 Paris

Page 2 sur 2